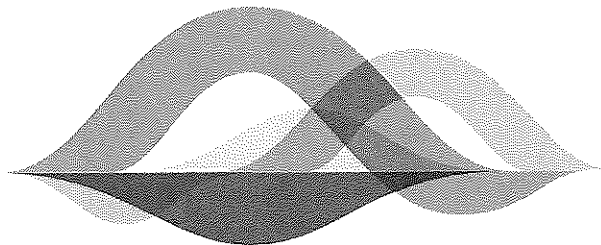


SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 29 MARS 2018

ORDRE DU JOUR :

- 1- Motion de soutien pour le maintien d'un guichet à la gare de Thiers
- 2- Motion de soutien pour l'Hôpital local de Billom
- 3- Adhésion de la CCEDA à divers organismes et associations pour 2018
- 4- SBA – Modification des membres N°2018-02
- 5- RH – Mise à jour du tableau des effectifs de la CCEDA
- 6- RH – Création d'un poste de chargé de marchés publics/ juriste → **REPORTÉ**
- 7- Médiathèque – Collections – Autorisation de don de documents des médiathèques du réseau
- 8- Médiathèque - Collections – Convention avec KODON pour la cession de livres Médiathèque –
- 9- Médiathèque– Travaux de construction et d'équipement – Pénalités de retard
- 10- Contrat Ambition Région avec la région Auvergne Rhône Alpes 2018/2020– validation du programme d'actions et signature du contrat
- 11- Contrat Territorial de développement Durable avec le CD63 2018/2020 – Validation du programme d'actions et signature du contrat
- 12- Economie – Marché d'entretien des espaces verts PAI / ZI et bâtiments intercommunaux – Choix du titulaire du marché
- 13- Culture – convention avec cinéparc pour le cinéma
- 14- Culture – Convention avec la Capitainerie de Joze 2018/2019/2020 → **REPORTÉ**
- 15- Tourisme – Taxe de séjour – Modification de la période de perception/recouvrement
- 16- Tourisme – Participation au chemin de Montaigne (GR89)
- 17- Tourisme – sorties estivales – Vote des tarifs et convention avec la Maison du tourisme pour la billetterie
- 18- Vote du compte administratif 2017 du budget principal
- 19- Vote du compte administratif 2017 du budget annexe ZA « Le Bournat »
- 20- Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « parc d'activités intercommunal »
- 21- Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « pôle commercial »
- 22- Vote du compte administratif 2017 du budget annexe « SPANC»
- 23- Approbation du compte de gestion 2017 du budget principal



ENTRE
DORE & ALLIER
Communauté de communes

- 24- Approbation du compte de gestion 2017 du budget annexe ZA « Le Bournat »
- 25- Approbation du compte de gestion 2016 du budget annexe « parc d'activités intercommunal »
- 26- Approbation du compte de gestion 2017 du budget annexe « pôle commercial »
- 27- Approbation du compte de gestion 2017 du budget annexe « SPANC »
- 28- Affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget principal
- 29- Affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget annexe « pôle commercial »
- 30- Affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget annexe « SPANC »
- 31- Vote des taux de TEOM 2018
- 32- Vote des taux de fiscalité 2018 (CFE, TH , TFNB, TFB)
- 33- Vote du budget principal primitif 2018
- 34- Vote du budget annexe ZA « Le Bournat » - 2018
- 35- Vote du budget annexe « parc d'activités intercommunal » - 2018
- 36- Vote du budget annexe « pôle commercial » - 2018
- 37- Vote du budget annexe « SPANC » - 2018
- 38- AFFAIRES DIVERSES
 - AFF.DIV.01 – Economie – Terrain Coubertin – Cession d'une parcelle à ADRIANADA/DUVAL – Modification
 - AFF.DIV 02 – Urbanisme – Convention de stage M.VERDIER GORCIAS

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 29 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 22 mars 2018, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Monique FERRIER
Mme Agnès LAVEST	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Isabelle BRACALE
Mme Aline ROCHE	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Daniel PEYNON	Mme Sophie CARRÉ
Mme Annick FORESTIER	M. Florent MONEYRON
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Monique ROUGIER	M. Bernard SAXER
M. Christian BOURNAT	M. Didier BLANC
Mme Catherine MORAND	M. René FAVY
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET

Votaient par procuration :

M.	Michel MAZEYRAT (Mme Josiane HUGUET)
M.	René GODIGNON (M. Jean-Baptiste GIRARD)
M.	Didier MATRAS (Mme Agnès LAVEST)
Mme	Marie-France MARMY (M. Christian BOURNAT)
M.	Alain COSSON (Mme Catherine MORAND)
M.	Julien THELLIER (Mme Elisabeth BRUSSAT)
M.	Cyrille COURTY (Mme Marie-Evelyne TIZORIN)
M.	Bernard FRASIAK (M. Didier BLANC)
Mme	Marie-France BARRIER (Mme Monique FERRIER)
M.	Daniel DUVERT (Mme Laurence GONINET)

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DU GUICHET A LA
GARE DE THIERS**

- CONSIDERANT le projet de fermeture du guichet de la gare SNCF de Thiers ;
- CONSIDERANT les besoins de Thiers et des territoires avoisinants quant à ce service aux populations les plus démunies face aux pratiques numériques (personnes âgées ou en difficultés sociales) ;
- CONSIDERANT la complexité d'obtenir un billet sur internet et l'inadéquation de ce billet avec le transport par bus suite à la fermeture de la ligne Thiers /St Etienne ;

Monsieur le Président rappelle l'importance du maintien en terme de service au public du guichet de la gare SNCF de Thiers.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes ADOPTE une motion de soutien pour le maintien de la Gare SNCF de Thiers, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 09 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

VŒU RELATIF A L'AVENIR DE L'HOPITAL DE BILLOM

Monsieur le Président rappelle que l'hôpital de Billom, avec ses 389 lits, offre une véritable filière gériatrique, avec 20 lits de médecine, 26 lits de soins de suite et réadaptation (SSR), 66 lits de Soins de Longue Durée, 277 lits d'EHPAD ; lits auxquels il faut rajouter 40 lits de MAS (Maison d'Accueil Spécialisée).

L'hôpital de Billom est le pivot de la filière gériatrique sur le bassin de « Billom Communauté » et plus largement sur les communautés de communes « Mond'Arverne communauté », « Entre Dore et Allier » ainsi que la partie est de Clermont Auvergne Métropole.

C'est un établissement reconnu pour la qualité de la prise en charge des nombreux patients âgés qui lui sont confiés.

Le professionnalisme et le dévouement des personnels sont unanimement salués ; le taux de satisfaction des patients et de leur entourage, malgré des locaux parfois vétustes, est remarquablement élevé.

Pour la première fois de son histoire, en 2016, l'hôpital de Billom a présenté un budget en déficit, lié en partie à un nouveau mode de financement.

Ce déficit, altérant notamment la capacité d'auto financement de l'hôpital a conduit l'ARS à soumettre l'hôpital à un plan de retour à l'équilibre à compter du 1^{er} janvier 2017.

Dans ce contexte, l'inquiétude est grande de voir disparaître à moyen voire à court terme, les 46 lits de sanitaire et les 66 lits d'USLD, ce qui aurait pour conséquence la transformation de l'hôpital de Billom en EHPAD.

Une telle transformation ferait perdre à la population les nombreux services rendus par ces lits à vocation gériatrique, à savoir, et de manière non exhaustive :

- Accueil direct de patients dont les pathologies peuvent être prises en charge, évitant parfois une hospitalisation aux urgences ou dans une plus grosse structure.
- Poursuite de soins initiés après passage à l'Unité d'Hospitalisation de Courte Durée ou dans un autre service de médecine ou de chirurgie du CHU, voire d'un autre hôpital ou clinique.
- Une filière gériatrique complète existant actuellement au sein de cet hôpital et donc sur notre territoire en partenariat avec les autres acteurs (CLIC, SSIAD, SAD, médecins libéraux surchargés, services sociaux).
- Rapprochement familial et prise en charge de patients dans une structure à taille humaine.
- Orientation pertinente des personnes au terme de leur hospitalisation avec un retour à domicile pour ceux qui le peuvent, en relation étroite avec les services d'aide et de soins à domicile ou, si souhaitée ou nécessaire, une entrée en institution (EHPAD, USLD) avec, en amont une préparation de celle-ci.
- Prise en charge de patients en soins palliatifs (existence de 2 lits identifiés de soins palliatifs en service de médecine) et accompagnement de personnes en fin de vie et de leurs familles dans un lieu proche de celles-ci.
- Consultations gériatriques ouvertes à des patients venant de l'extérieur.
- Service de médecine reconnu comme formateur en gériatrie (accueil depuis bientôt 3 ans d'internes se spécialisant en médecine générale).

L'hôpital de Billom offre une réelle filière gériatrique avec sa palette complète de prise en charge. Il s'inscrit dans la filière gériatrique du projet médical du GHT, en accueillant des patients en aval des urgences ou de services aigus, lorsque l'état de ceux-ci est jugé compatible avec une prise en charge dans les lits de sanitaire de l'hôpital de Billom (médecine, SSR, USLD).

Il a donc un rôle essentiel dans la prise en charge de patients âgés poly pathologiques qui n'ont pas vocation à rester dans les lits du CHU ou d'autres hôpitaux du GHT ; il assure cette mission en étroite coordination avec ceux-ci.

Pour que l'hôpital de Billom tienne pleinement sa place au sein du GHT, il faut que les lits de médecine et de SSR restent opérationnels. Dans le cas contraire, le risque est grand d'aggraver la désertification médicale dans le secteur de Billom, allant ainsi à l'encontre d'une réelle politique d'aménagement du territoire au service des populations.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Apporte son soutien unanime à l'hôpital de Billom dont d'importants problèmes financiers remettent en cause les services de soin de suite qu'il dispense, fragilisant ainsi son service de médecine qui pourrait être amené à être fermé définitivement. Cela obligerait les habitants du territoire à se rendre à Riom.
- Affirme combien les populations concernées, le personnel hospitalier et l'ensemble des élus de ces territoires sont très attachés au maintien et au soutien de l'ensemble des lits de sanitaire de l'hôpital de Billom, tout comme ils accordent beaucoup d'importance aux missions de service public que cet établissement remplit.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 09 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

ADHESION DE LA CCEDA A DIVERS ORGANISMES POUR 2018
(PALME – AMF – ADCF – CAUE 63– INITIATIVE THIERS — ARDTA – MISSION
LOCALE – AGSGV63 – ABLF- PNRLF- SCOT Livradois Forez – SM Métropole CDF
Vichy Auvergne – ABF – Association Ludothèques de France – ACCES – Association
images en bibliothèque- CRAIG – STELADEP – Club presse –ADIL – ARADEL –
Comité départemental randonnée pédestre) - MODIFICATION

- CONSIDERANT les actions des organismes présentés ci-dessous qui permettent d'apporter à la CCEDA des informations règlementaires (notes, arrêtés, rapport d'analyse...), des réseaux de partenaires dans ses domaines de compétences, un soutien dans l'élaboration de projets ;

- CONSIDERANT l'intérêt évident pour la Communauté de Communes et ses services de telles adhésions ;

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- d'adhérer aux organismes suivants pour l'année 2018 pour les montants détaillés ci-après et d'inscrire ces montants de cotisation au budget primitif 2018 :

Organismes	Intérêt pour CCEDA	Montant cotisation €
Association Maires de France / AMPDD	GENERAL - Notes, circulaires et réseaux sur Les collectivités	881.67 €
Association Des Communautés de France	GENERAL - Notes, circulaires, formations et réseaux sur les CC	1977.47 €
SM Métropole CFD Vichy Auvergne	GENERAL	7281 €
PNRLF	Actions générales, réseaux agents	4191.60 €
SIEG	GENERAL - Cotisation entretien éclairage public des équipements de la CCEDA (parc d'activités, ZA, pôle com, bâtiment interco)	EN ATTENTE
STELADEP	GENERAL – Dématérialisation des actes	50 €
Club de la presse	COMMUNICATION	90 €
CRAIG	URBANISME – Mise à jour des données pour le SIG	2250 €
SCOT Livradois Forez	URBANISME	13183.10 €
Conseil Architecture Urbanisme et Environnement du PDD	URBANISME - Architecte référent pour notre territoire qui intervient pour tous les aménagements (zones d'activités, projets divers) et la commission façades	1873.80 €
ADIL	URBANISME – pour programme « habiter mieux » PLH	1873.80
Mission locale (Thiers + Cournon)	ECONOMIE -Aide pour l'emploi des jeunes	19697.89 €

INITIATIVETHIERS (plateforme initiatives locales créateurs d'entreprises):	ECONOMIE - Aide pour tous les créateurs/repreneurs d'entreprises par prêt à taux 0	9369 €
PALME	ECONOMIE - Labellisation « maîtrise de l'environnement » pour le parc d'activités	1900 €
ARDTA	ECONOMIE - Agence Régionale de développement des territoires d'Auvergne	500 €
ARADEL	ECONOMIE - Assoc régionale développeurs éco locaux	250 €
ABLF	MEDIATHEQUE - Association des bibliothécaires du Livradois Forez -	1850 €
ABF	MEDIATHEQUE - Association des bibliothécaires de France	295 €
Association ludothèques de France	MEDIATHEQUE -	70 €
ACCES	MEDIATHEQUE - - asso cult contre les exclusions et les ségrégations	50 €
Association images en bibliothèque	MEDIATHEQUE	110
Association Gestion Schéma Gens Voyage 63	GDV - Organisme référent pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage	1311.66 €
Comité Départemental de randonnée pédestre	TOURISME - pour chemin de Montaigne	2640 €
TOTAL ADHESIONS 2018		71695.99

➤ d'inscrire les montants correspondant à ces adhésions au budget principal 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les adhésions de la CCEDA à divers organismes pour 2018 comme ci-dessus à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 09 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE – MODIFICATION DES MEMBRES N°2018-02

- VU les statuts de la communauté de communes ;
- VU les nouveaux statuts du SBA ;
- VU l'article L5711-1 du CGCT ;
- CONSIDERANT la modification des statuts du SBA portant notamment sur la mise à jour de ses membres ;

Le Président explique que suite à la modification des statuts du SBA, il est proposé de diminuer le nombre de représentants délégués pour le compte de la CCEDA. Il s'agit de désigner 11 délégués titulaires et 6 délégués suppléants.

La modification des représentants au SBA est proposée comme suit :

DELEGUES TITULAIRES : 11	Commune	DELEGUES SUPPLEANTS : 6	Commune
Michel MAZEYRAT	Bort-l'Etang	Yannick DUPOUE	Seychalles
Bernard BOUSQUET	Bulhon	Didier GORDIENKO	Saint-Jean-d'Heurs
Christian ROBIN	Orléat	Alain HAUTIER	Lezoux
Gilles DARTOIS	Culhat	Jean-Pierre FLORET	Seychalles
Romain MOUTON	Joze	Pierre MIGLIARA	Moissat
Philippe BÉAL	Lempty	Jacques PÉROL	Joze
Anne ROZIÈRE	Lezoux		
Alexandre DEVAUX	Moissat		
Bernard SAXER	Peschadoires		
Lisette BELIME	Seychalles		
Charles GALIDIÉ	Vinzelles		

AR PREFECTURE

063-246301097-20180329-20180329_04-DE
Reçu le 09/04/2018

CCEDA
CC29/03/2018
(04)

Cette délibération annule et remplace celle prise lors du conseil communautaire en date du 08 février 2018

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes DECIDE la modification des représentants de la CCEDA au SBA comme ci-dessus à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 09 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**RESSOURCES HUMAINES – MISE A JOUR DU TABLEAU
DES EFFECTIFS**

- VU la loi N°84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;
- VU l'avis favorable du CTP en date du 27/02/2018 ;
- CONSIDERANT la montée en puissance des compétences et effectifs de la CCEDA et les derniers recrutements ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique paritaire.

Il propose à l'Assemblée d'approuver le tableau des effectifs de la communauté de communes établi au 1^{er} avril 2018 comme suit :

AGENTS TITULAIRES					
<i>CADRES D'EMPLOI/GRADE</i>	<i>CATEG ORIE</i>	<i>FONCTION</i>	<i>Emplois Crées</i>	<i>Emplois pourvus</i>	<i>NB h si Temps non complet</i>
FILIERE TECHNIQUE :					
INGENIEUR PRINCIPAL	A	Responsable des services	1	1	TC
ADJOINT TECHNIQUE	C	Technicien SPANC	1	1	TC
FILIERE ADMINISTRATIVE :					
ATTACHE	A	Chargé de mission économie - environnement	1	1	TC
REDACTEUR	B		1	NON	TC
REDACTEUR	B	Secrétariat / comptabilité	1	NON	TC
REDACTEUR PRINCIPAL 2 nd e CLASSE	B		1	NON	TC
REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	B	Chargé de mission tourisme / Culture / communication	1	1	TC
ADJOINT ADMINISTRATIF 1 ^{ère} CLASSE	C		1	A SUPPRIMER	
ADJOINT ADMINISTRATIF 2 nd e CLASSE	C		1	A SUPPRIMER	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 nd e CLASSE	C	comptabilité	1	1	TC
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ère}	C		1	NON	TC

classe					
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	Accueil secrétariat	1	1	TC
FILIERE CULTURELLE :					
BIBLIOTHECAIRE	A	Responsable politique documentaire	1	1	TC
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE PRINCIPAL	B	Animateur du réseau des bibliothèques Animateur multimédia Animateur multimédia innovation	3	3	TC
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	Agent d'accueil - jeunesse	1	1	TC
FILIERE SOCIALE					
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	B	Animatrice / Responsable du PAPE	1	1	TC
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	B	Animatrice du PAPE	1	NON	TC
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	B	Animatrice du PAPE	1	NON 50% A SUPPRIMER	
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	B	Animatrice du PAPE	1	NON	TC

AGENTS NON TITULAIRES				
<i>FONCTION</i>	<i>CATEGORIE</i>	<i>SECTEUR</i>	<i>CADRE D'EMPLOI/GRADE POUR REMUNERATION</i>	<i>Si pourvu contrat</i>
Agent d'accueil et d'animation	C	Tourisme	Adjoint administratif 2 nd e classe	A SUPPRIMER
Gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage	C	Technique Social	Adjoint technique de 2 nd e classe	Non pourvu
Remplaçant du gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage	C	Technique Social	Adjoint technique de 2 nd e classe	Non pourvu
Directeur de la médiathèque	A	Culturelle	Bibliothécaire	CDD 3 ans
Bibliothécaire Numérique	B	Culturelle	Assistant de conservation du patrimoine principal	A SUPPRIMER
Animateur numérique innovation	B	Culturelle	Assistant de conservation du patrimoine principal	CDD 1 an
Agent d'accueil médiathèque	C	Culturelle	Adjoint du patrimoine	CDD 1 an
Chef du service urbanisme / instructeur ADS	A	Administrative	Attaché	CDD 1 an
Instructeur ADS	B	Administrative	Rédacteur	CDD 1 an
Technicien SPANC	B	Technique	Technicien	A SUPPRIMER
Animatrice PAPE	B	social	Educateur de jeunes enfants	CDD 1 an

AR PREFECTURE

063-246301097-20180329-20180329_05-DE
Reçu le 09/04/2018

CCEDA
CC29/03/2018
(05)

Monsieur le Président précise que les crédits nécessaires à la rémunération des emplois pourvus sont inscrits au budget 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 09 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**MEDIATHEQUE – COLLECTIONS – AUTORISATION DE DON DE
DOCUMENTS DESHERBES DES MEDIATHEQUES DU RESEAU**

Monsieur le Président expose que les Médiathèques entre Dore et Allier sont régulièrement amenées, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de leurs fonds, à procéder à un bilan des collections appartenant au réseau en vue d'une réactualisation de ce fonds. Cette opération, appelée « désherbage », indispensable à la bonne gestion des collections, concerne :

- Les documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse.
- Les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux gens le dernier état de la recherche.
- Les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins des gens.
- Les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Ainsi, Monsieur le Président propose les principes suivants :

- Les documents dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire des Médiathèques du réseau entre Dore et Allier, devront être retirés des collections.
- Ces documents réformés sont cédés gratuitement à des institutions, des associations ou proposés en don au public au sein de la Médiathèque entre Dore et Allier ou à défaut détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.
- A défaut encore, ces documents pourront également faire l'objet d'une vente au public, selon principes et tarifs votés en Conseil communautaire.

Par conséquent, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de bien vouloir autoriser :

- La désaffectation des documents mentionnés sur des listes consultables à la Médiathèque, répondant aux critères ci-dessus.
- Le don des documents désaffectés à l'association Kodon avec laquelle une convention sera signée.
- Le don des journaux et magazines au public après une mise à disposition au sein de la Médiathèque entre Dore et Allier
- La vente des documents désaffectés suite à une délibération du Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 09 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**MEDIATHEQUE – COLLECTIONS – CONVENTION AVEC KODON
POUR LA CESSIION DE LIVRES**

Monsieur le Président précise que, la Communauté de communes, en conséquence de son autorisation de don de documents désherbés au sein du réseau des Médiathèques entre Dore et Allier, souhaite conventionner avec l'Association KODON. Cette association propose un service gratuit et innovant de récupération de livres d'occasion ou désherbés afin de leur donner une deuxième vie et participer ainsi au financement de différents programmes éducatifs, économiques et culturels notamment dans le cadre de programmes conduits avec le Mali. L'Association KODON, s'appuie pour cela sur le savoir-faire de Reclylivre, site internet spécialisé dans la vente de livres d'occasion. Pour conduire son action et la développer, l'association KODON a signé une convention tripartite avec son partenaire privilégié Reclylivre et le Syndicat du Bois de l'Aumône.

Aussi, Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- 1- De l'autoriser à passer une convention avec l'association KODON.
- 2- De l'autoriser à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette convention et tous les documents afférents aux présentes décisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 09 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**MEDIATHEQUE – TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET
D'EQUIPEMENT – PENALITES DE RETARD**

- VU les marchés (21 lots) des travaux de construction, d'aménagement et d'équipement de la médiathèque intercommunale en date du 26 mai 2015, 08 juin 2015, 29 décembre 2015 et 15 février 2017 notamment l'article 4 du CCAP relatif aux pénalités;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que des pénalités pour retard d'exécution et absences aux réunions de chantier sont prévues à l'article 4 du CCAP des marchés de travaux.

Les travaux bien que d'une durée de 2 ans se sont déroulés sans difficulté avec respect des délais.

Aussi, Monsieur le Président propose de ne pas appliquer les pénalités prévues à l'article 4 du CCAP notamment les pénalités de retard, les procédures administratives et comptables du règlement de ces marchés d'un montant de près 5 300 000 € étant particulièrement fastidieuses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE de ne pas appliquer les pénalités sur les marchés des 21 lots pour la construction et l'équipement de la médiathèque intercommunale à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 09 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**CONTRAT AMBITION REGION AVEC LA REGION AURA 2018/2020
– VALIDATION DU PROGRAMME D’ACTION ET SIGNATURE DU
CONTRAT**

- CONSIDERANT les nouveaux contrats « Ambition Région » proposés aux communautés de communes par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes ;

Monsieur le Président explique aux délégués qu’il convient de valider le programme d’actions communales et intercommunales pour l’ensemble du nouveau contrat « Ambition Région » de la CCEDA pour une durée de trois ans et de signer le contrat / la convention avec la région Auvergne Rhône Alpes permettant le financement des actions dans le cadre de ce contrat.

Monsieur le Président donne lecture du programme d’actions.

Monsieur le président propose à l’Assemblée :

- d’approuver la programmation du contrat « Ambition Région » pour une durée de 3 ans (2018/2020) comme présenté ci-dessus.
- De l’autoriser à signer le contrat avec le Conseil Régional d’Auvergne Rhône Alpes pour le financement des actions inscrites au programme du territoire.

Cette délibération annule et remplace celle prise lors du conseil communautaire du 28 septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l’unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 09 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE AVEC
LE CD63 – VALIDATION DU PROGRAMME D’ACTION ET
SIGNATURE DU CONTRAT 2018/2020**

- CONSIDERANT les nouveaux contrats CTDD pour la période 2018/2020 proposés aux communautés de communes par le Conseil Départemental du Puy de Dôme ;

Monsieur le Président explique aux délégués qu’il convient de valider le programme d’actions intercommunales du nouveau contrat CTDD ans de la CCEDA pour une durée de trois ans et de signer le contrat / la convention avec Conseil Départemental du Puy de Dôme permettant le financement des actions dans le cadre de ce contrat.

Monsieur le Président donne lecture du programme d’actions qui est issu des réflexions du nouveau projet de territoire.

Monsieur le président propose à l’Assemblée :

- d’approuver la programmation du CTDD pour une durée de 3 ans (2018/2020) comme présenté ci-dessus.
- De l’autoriser à signer le contrat avec le Conseil Départemental du Puy de Dôme pour le financement des actions inscrites au programme du territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l’unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**ECONOMIE – MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
PAI/ZI ET BATIMENTS INTERCOMMUNAUX – CHOIX DU
TITULAIRE DES MARCHES**

- VU les réunions de la CAO en date du 6 février et du 15 mars 2018 ;

Monsieur le Président rappelle que ce marché, passé en procédure adaptée, suit les dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'article 16 relatif aux marchés reconductibles. Le marché sera reconductible une fois sur une période de une année, sa durée n'excédera pas le 1^{er} mars 2020 dans le cas d'une décision expresse de reconduire le marché par le maître d'ouvrage.

Une consultation a été lancée afin de retenir une entreprise en charge de l'exécution de prestations d'entretien des espaces verts sur les zones d'activités de la CCEDA (PAI Entre Dore et Allier, ZI Les Hautes à Lezoux, ZA Le Bournat à Orléat, et ZI Hautes Technologies à Peschadoires), ainsi que sur les abords des équipements communautaires (médiathèque, terrain de tennis couvert et terrain Coubertin).

Les prestations recouvrent la tonte des espaces verts, l'entretien des noues paysagères, la fauche de parcelles restant à commercialiser, le désherbage alternatif des cheminements piétonniers, l'entretien des fossés, de la signalétique des rues, des avaloirs, etc.

Suite à la parution de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence au BOAMP le 11/01/2018 et sur le site internet de la Communauté de Communes :

- 7 entreprises ont répondu à la consultation (ASP'63, Pallandre Paysage, Tarvel, Les Jardins de Pascaline, Fraisse Paysage, Grand Espaces Verts, Forez Elagage).

Après examen des offres, en CAO du 06/02/2018 et du 15/03/2018, il est proposé :

- de retenir pour le marché n°01-2018, « Prestation d'entretien des espaces verts des ZA de la CCEDA et des équipements communautaires » l'offre de l'entreprise : TARVEL, offre qui s'est classée économiquement la plus avantageuse aux regards des critères énoncés dans le règlement de la consultation (60% prix, 40 % moyens mis en œuvre en matière de qualité d'exécution des travaux et de protection de l'environnement).

La société TARVEL a son siège dans la région lyonnaise, et a ouvert une agence à Cournon d'Auvergne en 2016.

AR PREFECTURE

063-246301097-20180329-20180329_12-DE
Reçu le 10/04/2018

CCEDA
CC29/03/2018
(12)

Par conséquent, Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De désigner TARVEL : Titulaire du marché n°01-2018 «Prestation d'entretien des espaces verts des ZA de la CCEDA et des équipements communautaires » pour un montant de 33996,90 HT soit 40796,28€ TTC.
- de l'autoriser à signer le marché ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire ;
- d'engager toutes les démarches permettant le bon déroulement des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

CULTURE – CONVENTION AVEC CINEPARC POUR LE CINEMA

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa réflexion sur la politique culturelle et jeunesse de son territoire et suite à l'ouverture de la médiathèque intercommunale à Lezoux, la CCEDA a engagé une démarche partenariale avec Ciné Parc pour la mise en place d'une offre cinématographique sur le territoire.

Il est donc proposé diverses actions en différents lieux du territoire afin de toucher un large public dans un esprit d'ouverture culturelle et d'éducation à l'image : le public scolaire, le jeune public, le public adulte.

Les lieux de diffusion seront les suivants : salle des fêtes de Bort L'Etang, salle des fêtes de Saint Jean d'Heurs, médiathèque Entre Dore et Allier.

Un certain nombre de séances spéciales seront donc organisées pour plusieurs publics, en complément des séances déjà programmées actuellement sur les communes de Bort l'Etang et de Saint Jean d'Heurs :

- Public adulte : séances type Ciné club ou avec débat : 4 séances dans l'année à la médiathèque Entre Dore et Allier.
- Jeune public :
 - 4 séances dans l'année pendant les petites vacances scolaires à la Médiathèque entre Dore et Allier
 - Possibilité pour toutes les communes de la CCEDA de faire bénéficier aux enfants des écoles d'une participation au dispositif d'éducation à l'image (900 élèves qui assistent à un cycle de 3 séances par année scolaire).

Cette proposition d'offre cinématographique proposée par Ciné Parc sur la CCEDA s'élève à 11 957€ par an. Ce montant inclut la prise en charge du coût du volet Jeune Public assumé par Bort l'Etang, soit 1106€ et par Saint Jean d'Heurs, soit 1111€. Ces deux communes continueront à adhérer à Ciné Parc et à recevoir les séances tout public une fois toutes les trois semaines ainsi que les séances jeune public, la programmation étant harmonisée et promue à l'échelle de la CCEDA.

Afin de mettre en place cette offre cinématographique à l'échelle du territoire, Monsieur Le Président propose qu'une convention soit établie entre la CCEDA et Ciné Parc à compter de septembre 2018, ayant pour objectif de préciser les conditions de fonctionnement de cette activité. Cette convention aura une durée d'un an.



CCEDA
CC29/03/2018
(13))

Par conséquent, Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- De l'autoriser à signer la convention avec Ciné Parc pour une durée de 1 an ;
- de voter un montant maximum de 12 000 € de prestations réalisées par Ciné Parc en 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**TOURISME – TAXE DE SEJOUR – MODIFICATION DE LA
PERIODE DE PERCEPTION / RECOUVREMENT**

- VU la délibération du conseil communautaire N°28 du 29 mars 2007 instituant la taxe de séjour sur le territoire des communes membres;
- VU les articles L.233-26 et suivants du CGCT fixant le régime de la taxe de séjour et profondément modifiés par la loi de finances pour 2015 ;
- VU la délibération du conseil communautaire N°27 du 24 septembre 2015 relative à la réforme de la taxe de séjour, mise en conformité avec la nouvelle législation ;
- VU la délibération du conseil communautaire N°28 du 08 décembre 2016 relative au vote des tarifs applicable à compter d'octobre 2016 ;

Monsieur le président propose qu'à compter du 1^{er} avril 2018, la CCEDA modifie la période de perception/recouvrement de la taxe de séjour.

Il existait jusqu'alors deux périodes de perception et de recouvrement, à savoir du 1^{er} avril au 30 septembre et du 1^{er} octobre au 31 mars.

Il est désormais soumis à l'Assemblée que la taxe de séjour ne soit perçue qu'une seule fois par an.

Aussi, pour l'année 2018, il est prévu d'envoyer aux logeurs un appel à collecte sur la période du 1^{er} avril au 31 décembre (la précédente période de collecte se terminant le 31 mars prochain). Le règlement se fera au plus tard le 20 janvier 2019.

Par conséquent, Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- D'approuver la nouvelle période de perception et de recouvrement de la taxe de séjour.

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté de Communes APPROUVE la proposition de Monsieur le Président à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**TOURISME – PARTICIPATION AU CHEMIN DE MONTAIGNE
(GR89)**

Monsieur le Président explique qu'il existe un chemin de Montaigne homologué GR (Grande Randonnée), qui part du pays d'Astrée (Brussieu dans le 69) et arrive à Thiers. Le but de ce cheminement est de faire revivre le voyage de Montaigne au 16^e siècle dans le Forez et de le matérialiser sous forme de pupitres explicatifs.

La communauté de communes Entre Dore et Allier, de même que les EPCI Thiers Dore et Montagne, Billom Communauté et Clermont Auvergne Métropole sont concernés par un projet de prolongement du Chemin de Montaigne, GR 89, (qui part de Brussieu dans le Rhône) jusqu'au sommet du Puy-de-Dôme.

Le tracé, proposé par le Comité Départemental de la randonnée pédestre du Puy-de-Dôme, est le suivant : Pont-de-Dore, Lezoux, Chignat, Pont-du-Château, Lempdes, La Pardieu, Clermont-Centre (gare SNCF), Royat, La Font de l'Arbre, sommet du Puy de Dôme.

Le coût prévisionnel estimatif pour la CCEDA en 2018 – 2019 est le suivant :

- Convention Comité Régional de Développement de la Randonnée Pédestre (CRDP) :
120€ x nombre de Kms (22 km pour la CCEDA) 2640€
- Mobilier, signalétique : achat, pose (possibilité de groupement de commande) 5000€
- En ce qui concerne l'aspect Communication, aucun coût n'est à prévoir car il existe déjà une charte graphique, un site Internet et des fiches de randonnée sous format PDF imprimables du tracé opérationnel.

Des subventions sont envisageables (80% de dépenses hors aménagement (dans le cadre des fonds européens, programme Leader 2014 – 2020 – GAL Livradois-Forez, axe 3.3.).

Pour 2018, il est proposé au conseil communautaire de prévoir 5000€ au budget pour ce projet. Il est donc demandé à Mesdames et Messieurs les Délégués communautaires une validation politique du projet. Si la réponse est positive, un groupe de travail sera mis en place.

Par conséquent, Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- Un accord de principe pour la participation de la CCEDA au GR89 chemin de Montaigne ;
- L'allocation d'un montant de 5000€ à prévoir au budget 2018 dans le cadre de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté de Communes APPROUVE la proposition de Monsieur le Président à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**TOURISME – SORTIES ESTIVALES – VOTE DES TARIFS ET
CONVENTION AVEC LA MAISON DU TOURISME POUR LA
BILLETTERIE**

Monsieur le Président explique qu'à l'occasion des vacances de printemps et de la période estivale, la CCEDA proposera trois sorties intitulées « Photographes par nature ». Celles-ci, à destination d'un public familial, sont proposées par Renaud Daniel (structure « Carbala ») et se dérouleront aux « dunes des Girauds-Faures » à Orléat le samedi 21 avril à 9h, « Chez Barrioux » à Bort l'Etang le samedi 7 juillet à 9h et sur le site de « Creux Bérau » à Crevant-Laveine le samedi 25 août à 9h. Elles bénéficieront de la promotion « balades Nature et Patrimoine du Livradois-Forez ».

Le coût d'achat total de ces prestations s'élève à 572,16 € pour la communauté de communes, le budget afférent étant compris dans l'enveloppe budgétaire allouée lors du conseil communautaire du 21 décembre 2017 (17) : Tourisme/Culture- animations 1^{er} semestre – enveloppe prévisionnelle et signature des contrats /conventions.

Elles seront payantes ; la CCEDA encaissera les produits relatifs à ces sorties, dont il convient de fixer les tarifs : il est proposé un tarif unique de 3€ par famille.

D'autre part, pour optimiser la visibilité et la vente de ces sorties, il serait pertinent de confier la vente des billets à la Maison du tourisme du Livradois-Forez, à savoir la billetterie en ligne et en comptoir dans les différents bureaux d'informations touristiques (Ambert, Arlanc, Billom, Courpière, Celles-sur-Durolle, Cunlhat, Lezoux, Olliergues, Saint-Germain- L'Herm et Thiers). Un widget (application) sera également accessible sur le site Internet de la communauté de communes et redirigera les internautes vers la billetterie en ligne. En contrepartie, la Maison du tourisme encaissera une commission de 5% sur les places vendues, soit 0,15€ par billet.

A noter également la tenue d'une balade contée féérique autour des cinq sens proposée par l'association Fais et Ris (Thiers) le samedi 9 juin à 18h à Bulhon, avec la collaboration de l'association Bouger à Bulhon. Le coût d'achat pour la CCEDA s'élève à 180€, le budget afférent étant aussi compris dans l'enveloppe budgétaire allouée lors du conseil communautaire du 21 décembre 2017. Cette sortie sera quant à elle gratuite pour les participants, sur inscription.

Par conséquent, Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- De valider le programme des sorties proposées par la communauté de communes ;
- De voter les tarifs des balades « photographes par nature » ;
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention de vente de billets « BNP Photographes par nature » par la Maison du tourisme.

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté de Communes APPROUVE la proposition de Monsieur le Président à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

AR PREFECTURE

063-246301097-20180329-20180329_18-DE
Reçu le 10/04/2018

CCEDA
CC29/03/2018
(18)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président propose à l'assemblée le compte administratif 2017 du budget principal pour approbation comme présenté ci-après.

Après examen du compte administratif, Monsieur le Doyen de l'Assemblée propose au conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2017 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le CA 2017 du BP, Monsieur le Président ne participant pas au vote, à l'unanimité.

35 VOIX POUR
ABSTENTIONS
VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

AR PREFECTURE		CC ENTRE DORE & ALLIER - 63 - COMMUNAUTE DE COMMUNES		CA	2017
053-246301097-20180329-21180329-12-DE					
Recu le 10/04/2018		IV ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES				D2	

Présenté par le Président,
A Lezoux, le 29/03/2018
Le Président,

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 36
Nombre de suffrages exprimés : 35
VOTES : Pour : 35
Contre :
Abstention :

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Lezoux, le 29/03/2018

Date de convocation : 29/03/2018

Les membres du Conseil Communautaire,

[Handwritten signatures and names of council members]

H. Fauré H. Fauré

[Other illegible handwritten signatures and names]

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le et de la publication le

A le

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017
DU BUDGET ANNEXE « ZA LE BOURNAT »**

Monsieur le Président propose à l'assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA Le Bournat » pour approbation comme présenté ci-après.

Après examen du compte administratif, Monsieur le Doyen de l'Assemblée propose au conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe « ZA Le Bournat ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le CA 2017 du BA « le Bournat », Monsieur le Président ne participant pas au vote, à l'unanimité.

35 VOIX POUR
ABSTENTIONS
VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

AR. PREFECTURE		CC ENTRE DORE & ALLIER - 63 - Z.A. LE BOURNAT		CA	2017
063-246301097-20180329-20180329_12-DE					
Recu le 10/04/2018		IV - ANNEXES		IV	
		ARRETE ET SIGNATURES		D2	

Présenté par le Président,
A Lezoux, le 29/03/2018
Le Président,

Nombre de membres en exercice : 36
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de suffrages exprimés : 35
 VOTES : Pour : 35
 Contre :
 Abstention :

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Lezoux, le 29/03/2018

Date de convocation : 23/03/2018

Les membres du Conseil Communautaire,

[Handwritten signatures and scribbles]

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le et de la publication le

A le

AR PREFECTURE

063-246301097-20180329-20180329_20-DE
Reçu le 10/04/2018

CCEDA
CC29/03/2018
(20)

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017
DU BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES INTERCOMMUNAL »**

Monsieur le Président propose à l'assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe « parc d'activités intercommunal » pour approbation comme présenté ci-après.

Après examen du compte administratif, Monsieur le Doyen de l'Assemblée propose au conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe « parc d'activités intercommunal ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le CA 2017 du BA « parc d'activités intercommunal », Monsieur le Président ne participant pas au vote, à l'unanimité.

35 VOIX POUR
ABSTENTIONS
VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

AR PREFECTURE		PARC D'ACTIVITES INTERCOMMUNAL		CA	2017
CC ENTRE DORE & ALLIER - 63					
Recu le 10/04/2018		IV ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES				D2	

Présenté par le Président,
A Lezoux, le 29/03/2018
Le Président,

Nombre de membres en exercice : 36
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de suffrages exprimés : 35
 VOTES : Pour : 35
 Contre :
 Abstention :

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Lezoux, le 29/03/2018

Date de convocation : 29/03/2018

Les membres du Conseil Communautaire,

A collection of approximately 20 handwritten signatures in black ink, arranged in several rows. Some signatures are more legible than others, with some appearing to be 'H. Fene' or 'J. Fene'. The signatures are written over a white background.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le et de la publication le

A....., le

AR PREFECTURE

063-246301097-20180329-20180329_21-DE
Reçu le 10/04/2018

CCEDA
CC29/03/2018
(21)

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017
DU BUDGET ANNEXE « POLE COMMERCIAL »**

Monsieur le Président propose à l'assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe « Pôle commercial » pour approbation comme présenté ci-après.

Après examen du compte administratif, Monsieur le Doyen de l'Assemblée propose au conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe « pôle commercial »

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le CA 2017 du BA « pôle commercial », Monsieur le Président ne participant pas au vote, à l'unanimité.

35 VOIX POUR

ABSTENTIONS

VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

AR PREFECTURE		CC ENTREDORE & ALLIER - 63 - POLE COMMERCIAL		CA	2017
063-246301097-20180329-20180329-21-DE					
Recu le 10/04/2018		IV - ANNEXES		IV	
		ARRETE ET SIGNATURES		D2	

Présenté par le Président,
A Lezoux, le 29/03/2018
Le Président,

Nombre de membres en exercice : 36
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de suffrages exprimés : 35
 VOTES : Pour : 35
 Contre :
 Abstention :

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Lezoux, le 29/03/2018

Date de convocation : 29/03/2018

Les membres du Conseil Communautaire,

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le et de la publication le

A, le

AR PREFECTURE

063-246301097-20180329-20180329_22-DE
Reçu le 10/04/2018

CCEDA
CC29/03/2018
(22)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE « SPANC »

Monsieur le Président propose à l'assemblée le compte administratif 2017 du budget annexe « SPANC » pour approbation comme présenté ci-après.

Après examen du compte administratif, Monsieur le Doyen de l'Assemblée propose au conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe «SPANC»

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le CA 2017 du BA « SPANC », Monsieur le Président ne participant pas au vote, à l'unanimité.

35 VOIX POUR
ABSTENTIONS
VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

AR PREFECTURE		ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		CA	2017
063-246301087-20180130-20180309_22-DE					
Recu le 10/04/2016		IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES				D	

Présenté par le Président,
A Lezoux, le 29/03/2018
Le Président,

Nombre de membres en exercice : 36
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de suffrages exprimés : 25
 VOTES : Pour : 35
 Contre :
 Abstention :

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A Lezoux, le 29/03/2018

Date de convocation : 22/03/2018

Les membres du Conseil Communautaire,

Les membres du Conseil Communautaire.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le et de la publication le

A le ,

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil de la Communauté,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives éventuelles qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le compte de gestion 2017 du BP, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017
DU BUDGET ANNEXE « ZA LE BOURNAT »**

Le Conseil de la Communauté,

Après s'être fait présenter le budget annexe de la ZA Le Bournat de l'exercice 2017 et les décisions modificatives éventuelles qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget annexe « ZA Le Bournat » dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le compte de gestion 2017 du BA « le Bournat », à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017
DU BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES INTERCOMMUNAL »**

Le Conseil de la Communauté,

Après s'être fait présenter le budget annexe du parc d'activités intercommunal de l'exercice 2017 et les décisions modificatives éventuelles qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget annexe « PAI » dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le compte de gestion 2017 du BA « PAI », à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017
DU BUDGET ANNEXE « POLE COMMERCIAL »**

Le Conseil de la Communauté,

Après s'être fait présenter le budget annexe du pôle commercial de l'exercice 2017 et les décisions modificatives éventuelles qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget annexe « pôle commercial » dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le compte de gestion 2017 du BA « pôle commercial », à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017
DU BUDGET ANNEXE « SPANC »**

Le Conseil de la Communauté,

Après s'être fait présenter le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives éventuelles qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du budget annexe « SPANC » dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le compte de gestion 2017 du BA « SPANC », à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017
DU BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil de la Communauté réuni sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

- CONSIDERANT que la section d'investissement présente un déficit cumulé de 1 436 244.44 € et que la section d'investissement compte tenu du projet de budget primitif ne présente pas de besoin de financement (faibles dépenses d'investissement et recettes d'investissement importantes);

- CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de l'exercice cumulé de 5231630.26 €.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement sans affectation au 1068 comme suit :

A l'unanimitéVOIX CONTRE
.....ABSTENTION
..... 36 VOIX POUR

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
DE L'EXERCICE 2017**

AR PREFECTURE

063-246301097-20180329-20180329_28-DE
Reçu le 10/04/2018CCEDA
CC29/03/2018
(28)

	Francs	Euro
POUR MEMOIRE		
- Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		0,00
- Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		4 616 724.28
- Plus-values de cession des éléments d'actif		0,00
- Virement à la section d'investissement		0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT		614 905.98
DEFICIT		
A – EXCEDENT AU 31.12.2017		5 231 630.26
* Affectation obligatoire :		
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)		0,00
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)		0,00
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (1068)		0
* Solde disponible affecté comme suit :		
- Affectation complémentaire en réserve (compte 10682)		0,00
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (002)		5 231 630.26
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour		
DEFICIT RESIDUEL A REPORTER		
B – DEFICIT AU 31.12.2017		
- Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
- Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		
- Déficit résiduel à reporter		
- Excédent disponible (voir A, solde disponible)		
C – le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté		

Fait à LEZOUX, le 29/03/2018

Le Président

Délibéré par le Conseil Communautaire

A LEZOUX, le 29/03/2018

Nombre de membres en exercice : 36 Nombre de membres présents ou représentés : 36 Nombre de suffrage exprimés : 36 Votes : -Contre : -Abstention : - Pour : 36	Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le Et de la publication le A Lezoux, le Le Président
--	--

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017
DU BUDGET ANNEXE DU POLE COMMERCIAL**

Le Conseil de la Communauté réuni sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe « pôle commercial » de l'exercice 2017.

- CONSIDERANT que la section d'investissement présente un déficit de 1 873.29 €
- CONSTATANT que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement cumulé de 11 146.81 €.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A l'unanimitéVOIX CONTRE
.....ABSTENTION
..... 36 VOIX POUR

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

* * * * *

	Francs	Euro
POUR MEMOIRE - Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) - Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) - Plus-values de cession des éléments d'actif - Virement à la section d'investissement		3060.05
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT		8086.76
A – EXCEDENT AU 31.12.2017 * Affectation obligatoire : - à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) - aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations) - à l'exécution du virement à la section d'investissement (1068) * Solde disponible affecté comme suit : - Affectation complémentaire en réserve (compte 10682) - Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour		0,00 0,00 0,00
DEFICIT RESIDUEL A REPORTER		11146.81
B – DEFICIT AU 31.12.2017 - Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) - Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) - Déficit résiduel à reporter - Excédent disponible (voir A, solde disponible)		
C – le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté		

Fait à LEZOUX, le 29/03/2018

Le Président

Délibéré par le Conseil Communautaire

A LEZOUX, le 29/03/2018

Nombre de membres en exercice : 36	Certifié exécutoire par le Président
Nombre de membres présents ou représentés : 36	Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le
Nombre de suffrage exprimés : 36	Et de la publication le

AR PREFECTURE

063-246301097-20180329-20180329_30-DE
Reçu le 10/04/2018

CCEDA
CC29/03/2018
(30)

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET ANNEXE DU SPANC

Le Conseil de la Communauté réuni sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe « SPANC » de l'exercice 2017.

- CONSIDERANT que la section d'investissement ne présente pas de déficit.
- CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de 6617.31 €.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A l'unanimité	VOIX CONTRE
.....	ABSTENTION
.....	36 VOIX POUR

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
DE L'EXERCICE 2017 - BASPANC**

	Francs	Euro
POUR MEMOIRE		
- Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
- Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		
- Plus-values de cession des éléments d'actif		
- Virement à la section d'investissement		
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT		6617.31
DEFICIT		
A – EXCEDENT AU 31.12.2017		6617.31
* Affectation obligatoire :		0,00
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)		0,00
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)		
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (1068)		0,00
* Solde disponible affecté comme suit :		
- Affectation complémentaire en réserve (compte 10682)		
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (002)		6617.31
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour		
DEFICIT RESIDUEL A REPORTER		
B – DEFICIT AU 31.12.2017		
- Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
- Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		
- Déficit résiduel à reporter		
- Excédent disponible (voir A, solde disponible)		
C – le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté		

Fait à LEZOUX, le 29/03/2018

Le Président

Délibéré par le Conseil Communautaire

A LEZOUX, le 29/03/2018

Nombre de membres en exercice : 36 Nombre de membres présents ou représentés : 36 Nombre de suffrage exprimés : 36 Votes : - Contre : - Abstention : - Pour : 36	Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le Et de la publication le A Lezoux, le Le Président
--	--

AR PREFECTURE

063-246301097-20180329-20180329_31-DE

Reçu le 10/04/2018

CCEDA
CC29/03/2018
(31)

VOTE DES TAUX DE TEOM 2018

-CONSIDERANT la notification du SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône) des bases d'imposition et des taux communaux pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2018,

CONSIDERANT les bases prévisionnelles de 2018 suivantes, Monsieur le Président propose de voter les taux de TEOM pour les communes adhérentes comme présenté en annexe.

Le produit correspondant attendu de la TEOM serait de 1 768 042 € en part fixe et 508 517 € en part variable (incitative) pour l'année 2018. Ce montant est à inscrire au BP 2018, il fera l'objet de recettes mensualisées en recettes de fonctionnement et de dépenses équivalentes en dépenses de fonctionnement correspondant au reversement de la TEOM perçue par la communauté au S.B.A.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE le vote du taux de TEOM et le produit attendu afférent pour 2018 comme présenté ci-dessus, à l'unanimité.....VOIX CONTRE

.....ABSTENTION

.....36 VOIX POUR

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

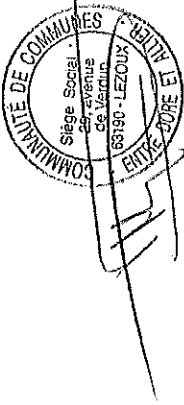
COMMUNAUTE DE COMMUNES : 195 ENTRE DORE ET ALLIER

Bases exonérées sur délibération : >>>>>>>
Pas de plafonnement institué : >>>>>>>
Coefficient : >>>>>>>
Bases définitives de l'année précédente :
Bases prévisionnelles d'imposition : 0

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
	14 528 396	18,17%	1 768 042

A CLERMONT-FERRAND, le 20 mars 2018
Le Directeur Départemental des Finances Publiques,
PATRICK SISCO
A LEZOUX, le 6/6/18
Le Président,



ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 195 ENTRE DORE ET ALLIER

POUR LE SYNDICAT : 001 SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONIER

Bases exonérées sur délibération : 188

Pas de plafonnement institué : >>>>>>

Coefficient : >>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 14 172 059

Bases prévisionnelles d'imposition : 14 528 396

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

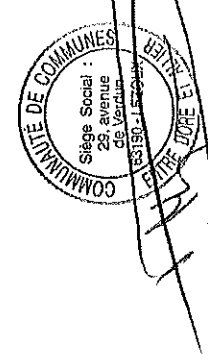
ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
	14 528 396	18,171	1708 242

A CLERMONT-FERRAND, le 20 mars 2018 A , le 666/18

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

PATRICK SISCO

Le Préfet,



II- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM SONT EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

PAGE : 3

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 195 ENTRE DORE ET ALLIER

1259 TEOM

COMMUNES	Zone Intercommun. de Percept.	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	TAUX VOTE	PRODUIT ATTENDU
045 BORT L'ETANG	05	P	436 829	12,17	53 162
058 BULHON	05	P	348 594	12,17	42 424
128 CREVANT-LAVEINE	05	P	562 628	12,17	68 472
131 CULHAT	05	P	639 946	12,17	77 817
180 JOZE	05	P	896 073	12,17	109 052
194 LEMPTY	05	P	237 542	12,17	28 909
195 LEZOUX	05	P	5 226 635	12,17	636 081
229 MOISSAT	05	P	741 849	12,17	90 283
265 ORLEAT	05	P	1 798 773	12,17	218 911
276 PESCHADOIRES	05	P	2 067 802	12,17	251 652
296 RAVEL	05	P	480 937	12,17	58 530
364 SAINT-JEAN-D'HEURS	05	P	364 941	12,17	44 413
420 SEYCHALLES	05	P	498 905	12,17	60 717
461 VINZELLES	05	P	226 942	12,17	27 619

A CLERMONT-FERRAND, le 20 mars 2018

A

, le 6

A

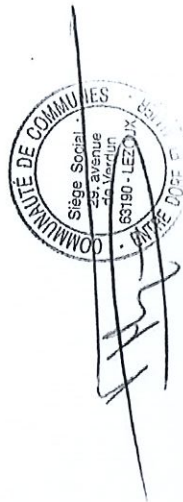
664/18

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Le Préfet,

Le Président,

PATRICK SISCO



AR PREFECTURE

063-246301097-20180329-20180329_32-DE
Reçu le 10/04/2018

CCEDA
CC29/03/2018
(32)

VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2018 (CFE, TH, TFNB, TFB)

Monsieur le Président précise que pour conserver un niveau de fiscalité stable, il convient de voter les mêmes taux que ceux votés en 2017 par la CCEDA. En ce qui concerne la taxe sur le foncier bâti, la CCEDA a la possibilité du fait de son passage en fiscalité mixte de voter un taux additionnel égal ou supérieur à 0.

Après avis du bureau, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de voter les taux de taxes suivants pour 2018 :

Taxe	Taux 2018
Contribution foncière des entreprises (CFE)	23.74 %
Taxe d'Habitation (TH)	9.08 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)	4.55%
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)	0

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE le vote des taux de fiscalité pour 2018 comme proposé ci-dessus, à l'unanimité

.....VOIX CONTRE
.....ABSENTION
.....36 VOIX POUR

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

TRESORERIE SPL - TRESORERIE DE LEZOUX



Nº 1259 FPU (1)

063-2463
FBI
2018

AR PREFECTURE

063-246301007	-20180329-20180329_32_TAB-CC
Recu le 12/04/2018	nts

Pour information :
Bases de taxe d'habitation
relatives aux logements vus

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

U-1 – PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

	Bases d'imposition effectives 2017 1	Taux d'imposition de 2017 2	Taux d'imposition plafonné pour 2018 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 4	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3) 5
CFE	4 367 882	23,74	>>>	4 642 000	1 102 011

1.2 - RESSOURCES TH & TA TAUX CONSTANTS :

	Bases d'imposition effectives 2017 ¹	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2017 ²	Autre option : taux moyens pondérés des communes ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 ⁴	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2) ⁵
Taxe d'habitation	18 065 139	9,08		18 472 000	1 677 258
Taxe foncière (bâti)	15 237 184	0,000		15 650 000	
Taxe foncière (non bâti)	676 843	4,55		686 900	31 254

LES DÉCISIONS DU CONSEIL DE L'ÉPCI

[illegible]

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE) ⑨

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales) 6	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7) 8	TAUX VOTES 9	Produit correspondant (col.4 x col.9) 10	Réserve de taux capitalisée 11	Réserve de taux utilisée 12	TAUX VOTE 13	Taux mis en réserve 14
Produit attendu des taxes d'habitation et foncières	9,08	Taxe d'habitation	1677258	0,060		23,74	
1708512 = 1	0,000	Taxe foncière (bâti)	0				1702011
	4,55	Taxe foncière (non bâti)	31254				
Produit de référence des taxes d'habitation et foncières	1708512	Produit fiscal attendu TH et TF (dont transferts)	1708512				

A CLERMONT-FERRAND

Le préfet,

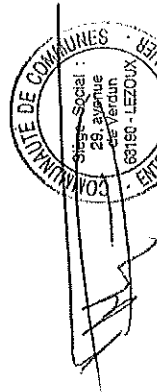
Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

PATRICK SISCO

le 27 MARS 2018

A/E202X

Le président,



MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,
ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe d'habitation :	119 517
Taxe foncière (bâti) :	1
Taxe foncière (non bâti) :	
Taxe professionnelle / CFE :	607
a. Dotation unique spécifique (TP)	7
b. Réduction des bases des créations d'établissements	1 994
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Autres allocations	
Dotation pour perte de THLV :	

1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information)

Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI

2a. BASES NON TAXEES

Basexonérées par le conseil de l'EPCI	
Taxe foncière (bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	
Basexonérées par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	
Basexonérées par la loi au titre des terres agricoles	
2b. CVAE - DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS	
CVAE : part dégrevée	
CVAE : part relative aux exonérations compensées	
CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

2c. PRODUIT DES FERTES

Eoliennes & hydrauliques	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz - stockage, transport...	

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun	Taux maximum de dérogatoire	Taux maximum avec rattrapage	Taux moyen 75%	Taux maximum avec capitalisation	Taux maximum avec majoration spéciale
Première année de FPU						
FPU régime de croisière	23,74	23,74		18,57	23,80	25,05

EPCI en régime de croisière

Plafonnement du taux de CFE

Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation	Coefficient de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation	Taux moyen pondéré en cas de changement 2017 (niveau national) de périmètre	Taux plafond pour 2018
21	22	23	25
1,001819	1,000000	26,29	52,58

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2017 : national	18,24	24,14
Taux maximum de la majoration spéciale :		1,31

AR PREFECTURE

063-246301097-20180329-20180329_33-DE
Reçu le 10/04/2018

CCEDA
CC29/03/2018
(33)

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2018

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du budget primitif principal 2018 préparé par la commission des finances.

Après examen du budget primitif, Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'approuver le budget primitif principal 2018 qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 11 806 780.02 €
- En section d'investissement à 2 688 892.87 €.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE le BP 2018, à l'unanimité

36 VOIX POUR
ABSTENTIONS
VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

AR PREFECTURE		CC ENTRE DORE & ALLIER - 63 - COMMUNAUTE DE COMMUNES		BP	2018
063-246301097-20180129-20180329_3-5-1F					
Recu le 10/04/2018		IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES				D2	

Présenté par le Président,
A Lezoux, le 29/03/2018
Le Président,

Nombre de membres en exercice :	36
Nombre de membres présents :	26
Nombre de suffrages exprimés :	36
VOTES : Pour	36
Contre :	0
Abstention :	0

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Lezoux, le 31/12/2017 29/03/2018

Date de convocation : 22/03/2018

Les membres du Conseil Communautaire,

[illegible]

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le, et de la publication le

A Lezoux, le

VOTE DU BUDGET ANNEXE « ZA LE BOURNAT » 2018

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du budget annexe « ZA le Bournat » 2018 préparé par la commission des finances.

Après examen du budget primitif, Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'approuver le budget annexe « le Bournat » 2018 qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 245 754.88 €
- En section d'investissement à 283 460.38 €.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes
APPROUVE le BA « le Bournat » 2018, à l'unanimité

36 VOIX POUR
ABSTENTIONS
VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

AR PREFECTURE		CC ENTRE DORE & ALLER - 63 - Z.A. LE BOURNAT		BP	2018
63-246301097-20180329-20180329_ZA DE					
Recu le 10/04/2018		IV ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES				D2	

Présenté par le Président,
A Lezoux, le 29/03/2018
Le Président,

Nombre de membres en exercice : 36
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de suffrages exprimés : 36
 VOTES : Pour : 36
 Contre :
 Abstention :

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Lezoux, le 29/03/2018

Date de convocation : 29/03/2018

Les membres du Conseil Communautaire,

A collection of approximately 20 handwritten signatures in black ink, arranged in several rows. Some signatures are more legible than others, with some appearing to be 'H. Faur', 'J. Faur', 'J. Faur', 'J. Faur', 'J. Faur', 'J. Faur', 'J. Faur', 'J. Faur', 'J. Faur', 'J. Faur', 'J. Faur', 'J. Faur', 'J. Faur', 'J. Faur', 'J. Faur', 'J. Faur', 'J. Faur', 'J. Faur', 'J. Faur', 'J. Faur'. The signatures are written in a cursive style.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le et de la publication le

A Lezoux, le

**VOTE DU BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES
INTERCOMMUNAL » 2018**

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du budget annexe « parc d'activités intercommunal » 2018 préparé par la commission des finances.

Après examen du budget primitif, Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'approuver le budget qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 2 583 466.49 €
- En section d'investissement à 3 262 117.20 €.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes
APPROUVE le BA « parc d'activités intercommunal » 2018, à l'unanimité

36 VOIX POUR
ABSTENTIONS
VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

AR PREFECTURE		PARC D'ACTIVITES INTERCOMMUNAL		BP	2018
063-246301097-20180329-20180329-55-DE-63					
Recu le 10/04/2018					
IV - ANNEXES				IV	
ARRETE ET SIGNATURES				D2	

AR PREFECTURE

063-246301097-20180329-20180329_36-DE
Regu le 10/04/2018

CCEDA
CC29/03/2018
(36)

VOTE DU BUDGET ANNEXE « POLE COMMERCIAL» 2018

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du budget annexe « pôle commercial» 2018 préparé par la commission des finances.

Après examen du budget primitif, Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'approuver le budget annexe « PC» 2018 qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 110 924.10 €
- En section d'investissement à 84 417.29 €.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE le BA « pôle commercial 2018, à l'unanimité

36 VOIX POUR
ABSTENTIONS
VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

Date de convocation : 23/03/2018

[illegible]

A Lezoux, le

AR PREFECTURE

063-246301097-20180329-20180329_37-DE
Regu le 10/04/2018

CCEDA
CC29/03/2018
(37)

VOTE DU BUDGET ANNEXE « SPANC » 2018

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du budget annexe « SPANC » 2018 préparé par la commission des finances.

Après examen du budget primitif, Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'approuver le budget annexe « SPANC » 2018 qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 38 050 €
- En section d'investissement à 0 €.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE le BA « SPANC » 2018, à l'unanimité.

36 VOIX POUR
ABSTENTIONS
VOIX CONTRE

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

**ECONOMIE – TERRAIN COUBERTIN – CESSIION D'UNE
PARCELLE A ADRIANADA/DUVAL - MODIFICATION**

- VU la délibération N°18 du Conseil Communautaire en date du 3 mars 2011 relative au rachat du bâtiment par la Communauté de Communes Entre Dore et Allier à la société Pierre Cotte ;
- VU la délibération n°12 en date du 10 décembre 2015 relative à la cession du bâtiment Coubertin au profit de la SCI Mazioux Motoculture ;
- VU la délibération n°11 en date du 8 Février 2018 relative à la cession d'un terrain au profit de M. Andrianada Nicolas et de Mme Duval Amandine ;
- VU l'avis des Domaines en date du 1er février 2018 ;

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la CCEDA est propriétaire d'un terrain de 1590 m² situé au rue Pierre de Coubertin à Lezoux, il est constitué des parcelles cadastrées AC 291, AC 293, AC 299 et AC 297. Ces parcelles ne sont pas viabilisées, cependant les réseaux EU, gaz, téléphonie, AEP et électricité sont situés sous chaussée rue Pierre de Coubertin, il a été précisé à l'acquéreur que les frais de viabilisation resteraient à sa charge.

Elles sont classées en secteur UG au PLU de la commune de Lezoux, soit une « zone destinée principalement à la construction d'habitations construites généralement en ordre discontinu avec une occupation du sol modérée. Elle correspond aux secteurs périphériques du bourg. »

Compte-tenu de la configuration cadastrale, deux terrains peuvent être cédés en terrain à bâtir (Parcelle AC 291 et Parcelles AC 293, 299 et 297), Monsieur le Président fait part que la CCEDA a reçu une proposition d'acquisition pour la parcelle cadastrée AC 291 sis Commune de Lezoux.

Il précise que M. ANDRIANADA a déposé un CU opérationnel afin de connaître les règles de constructibilité sur la parcelle actuellement cadastrée AC 291.

Conformément à la délibération du 8 février 2018, la matérialisation de la parcelle à céder au profit de M. ANDRIANADA et de Mme DUVAL a été effectuée le 26 mars dernier par le cabinet de géomètre SERCA. Afin de garantir un accès suffisant à la parcelle AC 293 (Terrain situé à l'arrière de la parcelle AC 291), une division de la parcelle AC 291 est nécessaire, une bande de un mètre sur le côté sud de la parcelle AC 291 sera conservée par la CCEDA (voir plan ci-joint), ce qui permettra de laisser un passage d'une largeur de 4 mètres et non de 3 mètres pour une meilleure desserte de la parcelle AC 293 (accès chantier, viabilisation, livraison et conditions de circulation).

Par conséquent, ceci exposé, Monsieur le Président propose :

- La cession d'une parcelle à prendre sur la parcelle cadastrée AC 291 d'une contenance de 675 m² sis commune de Lezoux au prix de 60€ le mètre carré (HT = TTC) au profit de M. ANDRIANADA Nicolas et de sa compagne Mme DUVAL Amandine, demeurant actuellement au 87, allée du Ruisseau 63000 Clermont-Ferrand ; il est précisé que cette vente ne sera pas assujettie à TVA ;

AR PREFECTURE

003-246301097-20180329-20180329_AFDIV1-DE
Reçu le 09/04/2018

CCEDA
CC29/03/2018
(AFF.DIV01)

- Précise que la superficie exacte de la parcelle à céder sera connue au moment de l'établissement du plan de division de la parcelle par le cabinet de géomètre SERCA, puis celle-ci sera renumérotée par les services du cadastre ;
- De l'autoriser à signer le compromis et l'acte de vente de ce terrain à l'étude de Me Leyrat notaire à Lezoux ;

Cette délibération ANNULE et REMPLACE la délibération prise le 8 février 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 09 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.

AR PREFECTURE

063-246301097-20180329-20180329_AFDIV2-DE
Reçu le 10/04/2018

CCEDA
CC29/03/2018
(AFF.DIV 02)

URBANISME – CONVENTION DE STAGE M. VERDIER

Monsieur le Président précise que le service Urbanisme de la Communauté de communes accueillera un stagiaire au cours de l'année scolaire 2017-2018.

Martin VERDIER-GORCIAS, actuellement en licence de géographie au sein de l'université Clermont-Auvergne a sollicité le service urbanisme pour un stage pratique d'une durée de 70 h, les semaines 15 et 16, du 09 au 20 avril 2018.

Le stagiaire sera présent à la Médiathèque entre Dore et Allier aux horaires suivants :

- Le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h00 à 17h00,
- Le vendredi de 9h00 à 12h00.

Le stage ne sera pas rémunéré.

Aussi, Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- 1- De l'autoriser à passer une convention de stage avec l'université Clermont Auvergne.
- 2- De l'autoriser à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette convention et tous les documents afférents aux présentes décisions.

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 avril 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.